Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-35_2025-DE

35/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

OBJET :

RETRAIT DE LA COMMUNE DE COMPANS DU SMAEP DE LA GOELE

Par délibération n°06_2023 du 20 novembre 2023, le comité syndical du SMAEP de la Goële, dont la commune de Saint-Mard est membre, a autorisé, à l'unanimité, le retrait de la commune de Compans, qui entend adhérer au SMAEP de Tremblay-Claye-Souilly, dont elle dépend déjà pour une partie de son territoire et ainsi simplifier la gestion de la compétence eau potable.

L'article L.5211-19 du CGCT dispose que le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le :

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-35_2025-DE

EMET – un avis favorable au retrait de la commune de Compans du comité syndical du SMAEP de la Goële

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-36_2025-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le :

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-1 et L2121-2,

Vu la délibération n°43/2020 en date du 23 juin 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à huit le nombre des adjoints,

Vu les délibérations n°30/2025, n°31/2025 et n°32/2025 du 24 juin 2025 relatives à la destitution ou non des fonctions de 3 adjoints au Maire,

Considérant que trois postes d'adjoints sont désormais vacants, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Il est proposé de modifier le nombre d'adjoints au Maire de 8 à 6.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, (4voix contre : Mme GARDO + pouvoir, Mme GIBERT + pouvoir)

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-36_2025-DE

FIXE – le nombre d'adjoints à six

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de ST-MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

ELECTION 6ème ADJOINT AU MAIRE

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture Le :

Publié ou Notifié Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°36/2025 du 11 juillet 2025 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire à 6

Vu les postes vacants suite à la destitution de 3 adjoints par délibération n°30/2025, 31/2025 et 32/2025 du 24 juin 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer un 6ème adjoint qui aura pour délégation la gestion de la vie scolaire, la bibliothèque, le centre aéré et le Club Jeunes

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celles du Maire (art L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

Après un appel à candidature, il est procédé au scrutin au vote.

1er tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Daniel DOMETZ, Maire, Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 20
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
d) Nombre de suffrages exprimés : 16
e) Majorité absolue : 9

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AZZIZI Malika	16	Seize

Madame Malika AZZIZI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6ème adjointe et a été immédiatement installée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE – de la nomination et de la délégation de fonction et de signature à Madame Malika AZZIZI

DECIDE – d'acter les fonctions de Madame Malika AZZIZI en tant que 6ème adjointe au Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

DÉPARTEMENT
Seine-et-Marne

ARRONDISSEMENT
Meaux

Effectif légal du conseil municipal
27

Nombre de conseillers en exercice
27

COMMUNE : SAINT-MARD

Toutes communes

Élection d'un adjoint au scrutin uninominal

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de juillet à vingt heures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Mard

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
MrS ANTOINE - DOMETZ - LE GALLOU - NIKOU - DIAS - FORET
Mmes AZZIZI - HILDERAL - GARDO - GIBERT - DUCHESNE - LEFEVRE-HUET

Mme HOVART pouvoir à Mme AZZIZI / M. LEPROUST pouvoir à Mme DUCHESNE
M. BERGHEAUD pouvoir à Mme GARDO / Mme RENAUDET pouvoir à M. NIKOU
Mme CASSAR pouvoir à M. LE GALLOU / Mme MASCHRZAK pouvoir à M. DOMETZ
Mme LACROIX pouvoir à Mme GIBERT

Absents [1] :
M. MOREL - M. DAVERDON - M. YVON - M. DUTRUGE - M. DAUDIER
→ Non excusés
Mme FELON H. - Mme FELON N → excusées

[1] Préciser s'ils sont excusés.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

1.1. Règles applicables

M..... Daniel DONETZ ..... maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ..... treize ..... conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[2]. (2ème réunion faute de quorum le 7 juillet)

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

M me Laure DUCHAINE ..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M me Brigitte HUET .....

..... M. Jorge DIAS .....

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 20

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 4

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0

[2] Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 16

f. Majorité absolue [3]..... 9

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AZZAZ Malika	16	Seize

1.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [4]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

f. Majorité absolue [3].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

1.6. Résultats du troisième tour de scrutin [5]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

[3] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

[4] Ne pas remplir les 1.5 et 1.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

[5] Ne pas remplir le 1.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

1.7. Proclamation de l'élection de l'adjoint

M.me Nabila AZZIZI a été proclamé(e) adjoint et a été immédiatement installé(e).

2. Observations et réclamations [6]

les bulletins combs ont été considérés comme nuls

3. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le onze juillet, à vingt et une heures, vingt minutes, en double exemplaire [7] a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant), *Les assesseurs,* *Le secrétaire,*

[6] Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

[7] Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-37_2025-DE

DÉPARTEMENT Seine-et-Marne COMMUNE : SAINT-MARD

Toutes communes

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction[1]	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	DONETZ Daniel	09/03/50	Maire	
M.	FORET Jacky	05/03/47	Premier adjoint	
M.	LEPRAUT Philippe	06/12/54	2ème Adjoint	
Mme	LEFEVRE Marie France	26/10/47	3ème Adjointe	
M.	DIAS Jorge	01/07/72	4ème Adjoint	
Mme	HOVART Véronique	26/06/62	5ème Adjointe	
Mme	AZZIZI Nabika	17/12/75	6ème Adjointe	16

Fait à Saint-Mard le 11 juillet 2025

Le maire (ou son adjoint)

Le conseiller municipal le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

MAIRIE de SAINT-MARD (S.-&-M.)

[1] Préciser : maire ou adjoint et, s'il y a lieu, le numéro d'ordre de l'adjoint).

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-38_2025-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Il est proposé de créer 4 postes de conseillers municipaux délégués pour les missions suivantes :

- Budget
- Ressources Humaines
- Conseil Municipal des enfants, CCAS, Vie Locale
- Communication Syndicat des collèges, petite enfance

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DETERMINE – le nombre de conseillers municipaux délégués à quatre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-39_2025-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture Le :

Publié ou Notifié Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Monsieur le Maire rappelle que l'élection intervient par scrutins successifs, individuels et secrets. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

1er conseillère municipale déléguée

Monsieur Le Maire propose Madame Nadeige CASSAR en qualité de conseillère municipale déléguée au budget.

1er tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Daniel DOMETZ, Maire, Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la conseillère municipale déléguée

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 20
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
d) Nombre de suffrages exprimés : 15
e) Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-39_2025-DE

4ème conseillère municipale déléguée

Monsieur Le Maire propose Madame Habeeba MAJCHRZAK en qualité de conseillère municipale déléguée à la communication, au syndicat des collèges et à la petite enfance.

1er tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Daniel DOMETZ, Maire, Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la conseillère municipale déléguée

p) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
q) Nombre de votants : 20
r) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 6
s) Nombre de suffrages exprimés : 14
t) Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAJCHRZAK Habeeba	14	Quatorze

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-39_2025-DE

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASSAR Nadeige	15	Quinze

2ème conseillère municipale déléguée

Monsieur Le Maire propose Madame Laurie DUCHEINE en qualité de conseillère municipale déléguée aux Ressources Humaines.

1er tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Daniel DOMETZ, Maire, Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la conseillère municipale déléguée

f) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
g) Nombre de votants : 20
h) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
i) Nombre de suffrages exprimés : 16
j) Majorité absolue : 9

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUCHEINE Laurie	16	Seize

3ème conseillère municipale déléguée

Monsieur Le Maire propose Madame Brigitte HUET en qualité de conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des enfants, au CCAS et à la vie locale.

1er tour de scrutin

Sous la Présidence de M. Daniel DOMETZ, Maire, Le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection de la conseillère municipale déléguée

k) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
l) Nombre de votants : 20
m) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5
n) Nombre de suffrages exprimés : 15
o) Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUET Brigitte	15	Quinze

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-40_2025-DE

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DETERMINATION DE LA REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture Le :

Publié ou Notifié Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-23 et L2123-24,

Vu les délibérations n°30/2025, 31/2025 et 32/2025 du 24 juin 2025 concernant la destitution de trois adjoints au Maire,

Vu la délibération n°37/2025 du 11 juillet 2025 concernant l'élection d'un 6ème adjoint,

Vu la délibération n°38/2025 du 11 juillet 2025 concernant la détermination du nombre de conseillers municipaux délégués,

Vu la délibération n°39/2025 du 11 juillet 2025 concernant la désignation des conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux élus municipaux, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-40_2025-DE

Il est décidé de maintenir les indemnités actuelles.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE – de fixer la rémunération ainsi qu'il suit, pour une population de 3.853 habitants :

- Daniel DOMETZ, Maire : 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Jacky FORET, Adjoint au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Philippe LEPROUST, Adjoint au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Marie-France LEFEVRE, Adjointe au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Jorge DIAS, Adjoint au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Véronique HOVART, Adjointe au Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Malika AZZIZI, Adjointe au Maire : 22 % de l'indice terminal brut de la fonction publique
- Nadeige CASSAR, Conseillère Municipale déléguée : 11 % de l'indice terminal brut de la fonction publique
- Laurie DUCHEINE, Conseillère Municipale déléguée : 11 % de l'indice terminal brut de la fonction publique
- Brigitte HUET, Conseillère Municipale déléguée : 11 % de l'indice terminal brut de la fonction publique
- Habeeba MAJCHRZAK, Conseillère Municipale déléguée : 11 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

ANNEXE – le tableau des indemnités à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250711-40_2025-DE

Mairie de Saint-Mard

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N°40/2025 DU 11 JUILLET 2025

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT BRUT MENSUEL
MAIRE	55 %	2260,79 €
1er ADJOINT	22 %	904,32 €
2Eme ADJOINT	22 %	904,32 €
3Eme ADJOINT	22 %	904,32 €
4Eme ADJOINT	22 %	904,32 €
5Eme ADJOINT	22 %	904,32 €
6ème ADJOINT	22 %	904,32 €
1er CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	11 %	452,16 €
2ème CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	11 %	452,16 €
3ème CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	11 %	452,16 €
4ème CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	11 %	452,16 €

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Adresse Postale - 11, Rue de la Mairie 77230 SAINT-MARD
Tél. 01 60 03 11 12 - Mail : mairie@saintmard77.fr

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-41_2025-DE

41/2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes commissions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Marie Christine LACROIX, Bruno BERGHEAUD et Marie Cécile GIBERT ont envoyé un courrier l'informant des commissions dans lesquelles ils souhaitaient siéger.

Marie Cécile GIBERT demande dans quelles commissions sont-ils affectés ?
Monsieur le Maire indique que l'ensemble des commissions demandées ne leur ont pas été attribuées.

Marie Cécile GIBERT demande la prise en compte de leur demande selon l'article 2121-22 du code général des collectivités territoriales et émet un avis concernant le vote à main levé de chaque commission.

Monsieur le Maire indique pour chacun d'entre eux les commissions souhaitées, à savoir :
Marie Christine LACROIX : les commissions : Conseils d'écoles maternelle et primaire, le syndicat des lycées, le CCAS, le syndicat des collèges, la jeunesse et la restauration collective.
Monsieur le Maire propose de lui attribuer : le syndicat des collèges, la restauration scolaire et le CCAS.

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-41_2025-DE

Bruno BERGHEAUD : les commissions : Finances, travaux et appels d'offres, le SDESM, la ZAC ainsi que le Monsieur le Maire propose de lui attribuer : syndicat de la Nonette.

Marie Cécile GIBERT : les commissions : Finances, Travaux, Jeunesse, AFR, Appels d'offres, ZAC, Urbanisme et la petite enfance.
Monsieur le Maire propose de lui attribuer : la ZAC, l'AFR et la petite enfance.
Marie Cécile GIBERT ne souhaite pas participer à la commission petite enfance et demande la prise en compte de l'article 2121-22 du CGCT. Elle estime que leur demande initiale n'a pas été prise en compte et demande à ce que chaque commission soit votées

Il est procédé au vote :

Appel d'offres

Président :
DOMETZ Daniel
Titulaires :
CASSAR Nadeige
HUET Brigitte
NIKOU Félix
LE GALLOU Jean Pierre
FORET Jacky
LEPROUST Philippe
Suppléants :
DIAS Jorge
HILDERAL Gladys

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

Syndicat du Lycée de Longperrier

Titulaires :
HILDERAL Gladys
AZZIZI Malika
MAJCHRZAK Habeeba
Suppléants :
DOMETZ Daniel
GARDO Marie-Christine

Pour à l'unanimité

SI CES ST MARD

Titulaires :
DOMETZ Daniel
AZZIZI Malika
Suppléants :
LEFEVRE Marie-France
MAJCHRZAK Habeeba

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-41_2025-DE

SI Bassin Haute et Basse Beuvronne
Titulaire :
DOMETZ Daniel
Suppléante :
HUET Brigitte

Pour à l'unanimité

SI Sage de la Nonette
Titulaire :
DOMETZ Daniel
Suppléante :
BERGHEAUD Bruno

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

SMAEP
Titulaires :
DOMETZ Daniel
LEPROUST Philippe
Suppléant :
LE GALLOU Jean-Pierre

Pour à l'unanimité

Syndicat Mixte
Titulaire :
DOMETZ Daniel
Suppléant :
DIAS Jorge

Pour à l'unanimité

Conseil Administration Collège de Saint-Mard
Titulaire :
Daniel DOMETZ
Suppléant :
LACROIX Marie-Christine

Pour à l'unanimité

Conseil d'école primaire
Titulaires :
Daniel DOMETZ
AZZIZI Malika
Marie-France LEFEVRE
Suppléants :
MAJCHRZAK Habeeba

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-41_2025-DE

Conseil d'école maternelle

Titulaires :
Daniel DOMETZ
AZZIZI Malika
Marie-France LEFEVRE
Suppléants :
MAJCHRZAK Habeeba

Pour à l'unanimité

AFR

Président :
Daniel DOMETZ
Propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :
Didier CHERON
Christophe GIBERT
Propriétaires désignés par le Conseil Municipal :
CHERON Yves
GIBERT Marie-Cécile
DIAS Jorge
QUATTRUCCI Bruno
VAN MOORLEGHEM Xavier

Pour à l'unanimité

CCAS

Président :
Daniel DOMETZ
Membres élus :
LEFEVRE Marie-France
CASSAR Nadeige
DUCHEINE Laurie
HUET Brigitte
FORET Jacky
AZZIZI Malika
LACROIX Marie-Christine
Membres nommés par Le Maire :
ABOUEM Nadège (insertion, lutte contre les exclusions)
GEFFRAY Daniel (Retraités du Département)
MARTIN Nicole (UDAF)

Pour à l'unanimité

SDESM

Titulaires :
DOMETZ Daniel
Suppléant :
BERGHEAUD Bruno

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-41_2025-DE

CNAS

Elu :
DOMETZ Daniel
Agent :
Benoît CASTELAIN
Pour à l'unanimité

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal :**

ADOPTE – lesdites Commissions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-42_2025-DE

MAIRIE de St-MARD (S.-&-M.)

Nombre de Conseillers :	
En exercice	**27**
Présents	13
Votants	20

OBJET :

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMPOSITION

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture Le :

Publié ou Notifié Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2ème réunion faute de quorum le 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le : ***Vendredi 11 juillet***
Le Conseil Municipal de la Commune de ***SAINT-MARD***
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de M. ***Daniel DOMETZ,*** Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025

Présents : Mmes AZZIZI, DUCHEINE, GARDO, GIBERT, HILDERAL, HUET, LEFEVRE
Mrs ANTOINE, DIAS, DOMETZ, FORET, LE GALLOU, NIKOU

Absents Représentés :

M. Bruno BERGHEAUD	donne pouvoir à	Mme Marie-Christine GARDO
Mme Nadeige CASSAR	donne pouvoir à	M. Jean-Pierre LE GALLOU
Mme Véronique HOVART	donne pouvoir à	Mme Malika AZZIZI
Mme Marie-Christine LACROIX	donne pouvoir à	Mme Marie-Cécile GIBERT
M. Philippe LEPROUST	donne pouvoir à	Mme Laurie DUCHEINE
Mme Habeeba MAJCHRZAK	donne pouvoir à	M. Daniel DOMETZ
Mme Valérie RENAUDET	donne pouvoir à	M. Félix NIKOU

Absents : M. Sébastien DAUDIER, M. Patrice DAVERDIN, M. Bruno DUTRUGE, Mme Nathalie FELON, Mme Hildegard FELON, M. Philippe MOREL, M. Xavier YVON

Secrétaire de Séance : Madame Laurie DUCHEINE

Les commissions sont projetées à l'écran afin de les voter avec l'ensemble des membres.

Finances / Emprunts / Budget

Jorge DIAS
Nadeige CASSAR
AZZIZI Malika
FORET Jacky
GARDO Marie-Christine
HILDERAL Gladys
LEPROUST Philippe
Agents: Céline, Pascaline, Sophie

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-42_2025-DE

Travaux / Eglise / Concessionnaires / Sécurité / Relations gendarmerie / Eglise Bois des sables / Cadre de vie / Cimetière

LEPROUST Philippe
NIKOU Félix
LE GALLOU Jean-Pierre
HILDERAL Gladys
CASSAR Nadeige
HUET Brigitte (bois des sables)
Agents : ALGABA Céline, LEPAGE Guillaume

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

Culture / Fêtes et cérémonies

FORET Jacky
DIAS Jorge
HUET Brigitte
LE GALLOU Jean-Pierre
LEFEVRE Marie-France
GARDO Marie-Christine

Pour à l'unanimité

Emploi / RH

HOVART Véronique
GARDO Marie-Christine
CASSAR Nadeige
HILDERAL Gladys
RENAUDET Valérie
DUCHEINE Laurie

Pour à l'unanimité

ZAC

DIAS Jorge
AZZIZI Malika
HILDERAL Gladys
LEPROUST Philippe
NIKOU Félix
BERGHEAUD Bruno
GIBERT Marie-Cécile
Agents : ALGABA Céline, LEPAGE Guillaume

Pour à l'unanimité

Services Techniques

LEPROUST Philippe
HILDERAL Gladys
LE GALLOU Jean-Pierre
NIKOU Félix
Agent : LEPAGE Guillaume

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-42_2025-DE

Bibliothèque

AZZIZI Malika
FORET Jacky
MAJCHRZAK Habeeba
Agent : TOUSTOU Valérie

Pour à l'unanimité

Restauration scolaire

LEFEVRE Marie-France
AZZIZI Malika
MAJCHRZAK Habeeba
LACROIX Marie-Christine
Agents : agents de cantine
Parents d'élèves

Pour à l'unanimité

Jeunesse / AJT / MDJ

AZZIZI Malika
GARDO Marie-Christine
MAJCHRZAK Habeeba
Agents : ALGABA Céline, CARMONT Laura,
CASTELAIN Benoît

Pour à l'unanimité

Vie Locale / Commerces / Forains / Communication

HOVART Véronique
AZZIZI Malika : uniquement communication
DAUDIER Sébastien
DIAS Jorge
GARDO Marie-Christine
CASSAR Nadeige
MAJCHRZAK Habeeba : uniquement communication
FORET Jacky : pas au commerce ni à la vie locale
HILDERAL Gladys
HUET Brigitte
RENAUDET Valérie

Pour à l'unanimité

Fleurissement / Environnement

FORET Jacky
HILDERAL Gladys
LEFEVRE Marie-France
HUET Brigitte
Agent : LEPAGE Guillaume

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-42_2025-DE

Auto-Ecole / Mutuelle

FORET Jacky
HUET Brigitte
DIAS Jorge

Pour à l'unanimité

Conseil Municipal des enfants CM2

HUET Brigitte
AZZIZI Malika
FORET Jacky
MAJCHRZAK Habeeba
GARDO Marie-Christine

Pour à l'unanimité

CARPF

DOMETZ Daniel
FORET Jacky

Pour à l'unanimité

Petite Enfance

DOMETZ Daniel
MAJCHRZAK Habeeba
GIBERT Marie-Cécile

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

Urbanisme

HILDERAL Gladys
AZZIZI Malika
Urbaniste : Xavier FRANCOIS

4 voix contre : Mme GARDO + pouvoir : M. BERGHEAUD, Mme GIBERT + pouvoir : Mme LACROIX
16 voix pour

Sports - Associations / Location de salles

Jorge DIAS
NIKOU Félix
MOREL Philippe
LEFEVRE Marie-France
CASSAR Nadeige
AZZIZI Malika
MAJCHRZAK Habeeba

Pour à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 18/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 077-217704204-20250717-42_2025-DE

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

ADOPTE – lesdites Commissions et les membres

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

MAIRIE de St MARD (S.-&-M.)

Daniel DOMETZ